Maroc : L'interdiction des relations sexuelles extraconjugales imposée aux musulmans affecte le marché intérieur hôtelier déjà très affaibli par la crise sanitaire

15/11/2021 à 14h52



L'interdiction des relations sexuelles extraconjugales imposée aux musulmans affecte le marché intérieur hôtelier déjà très affaibli par la crise sanitaire.

Le Code pénal marocain punit d'une peine pouvant aller jusqu'à un an de prison, les relations sexuelles avant le mariage (article 490 du code pénal). La police veille au respect de ce texte en faisant chaque semaine le tour des hôtels pour vérifier leurs registres, les réceptionnistes étant tenus d'exiger les certificats de mariage aux couples avant de remettre les clés. « Je reçois plus d'appels de couples non mariés qui souhaitent rester que quiconque. Je pourrais remplir mon hôtel à 100 % si seulement ils levaient la loi », explique à *The Economist*, Meryem Zniber, un gérant d'un hôtel situé dans les montagnes du Rif.

Les hôteliers espèrent que les nouvelles autorités gouvernementales vont corriger le tir, car ils estiment avoir souffert de la politique du gouvernement précédent dirigé par le parti islamiste, le PJD, qui n'hésitait pas à étouffer toute initiative jugée haram ou contraire à la loi islamique. D'ailleurs, le gouvernement d'Aziz Akhannouch, « qui a l'air plus libéral », a récemment annoncé une révision profonde du Code pénal.

www.bladi.net